

Table des matières

Progression des dégâts causés par des chenilles	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Progression des dégâts de chenilles

Au cours de nos contrôles en champs, nous constatons dans diverses cultures de légumes une quantité croissante de feuilles rongées. Lorsque ce type de dégâts s'accompagne de déjections, sous forme de boulettes arrondies vertes ou brunes et souvent humides, on a indubitablement affaire à une attaque de chenilles.

Actuellement, on observe la présence prédominante de certaines espèces, par exemple de chenilles de la noctuelle du chou, de la noctuelle potagère et de la noctuelle gamma. Les images ci-dessous vous aideront à les distinguer (– également en comparaison avec la chenille de la noctuelle de la tomate).



Photo 1: Chenille de noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*) à un stade de développement moyen (photo: Agroscope).



Photo 2: Chenille de noctuelle potagère (*Lacanobia oleracea*, syn. *Mamestra oleracea*) à un stade de développement moyen (photo: Agroscope).



Photo 3: Chenille de noctuelle gamma (*Autographa gamma*) à un stade de développement moyen (photo: Agroscope).



Photo 4: Chenille de noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) à un stade de développement moyen (photo: Agroscope).

Les chenilles de la noctuelle du chou, de la noctuelle potagère et de la noctuelle de la tomate sont pourvues de 4 paires de fausses pattes abdominales, qui sont suivies d'une cinquième paire située à l'extrémité postérieure du corps (les pattes anales ou pygopodia), servant d'appui lors des déplacements. Par contre, les chenilles de la noctuelle gamma ne possèdent que 2 paires de fausses pattes abdominales précédant les pattes anales ; cette caractéristique explique pourquoi, lors de la reptation, l'avant et l'arrière du corps agrippent le support à tour de rôle, formant une courbe en cloche, avant de se redéployer (photo 3).

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 5: Il est recommandé de surveiller dès maintenant l'apparition dans les cultures de jeunes limaces de l'espèce *Deroceras reticulatum* (limace grise ou loche) (photo: Agroscope).



Photo 6: Lors du contrôle de lundi, on a constaté dans une jeune culture de brocolis un vol de colonisation tardif du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) (photo: Agroscope).



Photo 7: Adulte de mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) à côté de larves immobiles au stade moyen de leur développement, à la face inférieure d'une feuille de chou (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 8: Actuellement, les cultures de brocolis sont fréquemment atteintes de pourriture des têtes due à l'alternariose (*Alternaria* sp.) (photo: Agroscope). On peut favoriser le ressuyage rapide des cultures en relevant tôt les filets de protection.



Photo 9: Il faut s'attendre dès maintenant à la survenue du vol d'automne du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*). Les premiers individus de cette génération ont été découverts lundi sur fenouil (photo: Agroscope).



Photo 10: Le nombre de criocères à 12 points (*Crioceris duodecimpunctata*) occupant les cultures d'asperges a augmenté depuis la semaine passée (photo: Agroscope).



Photo 11: Mâles de la cécidomyie du chou sur le papier englué d'un piège à phéromones (photo: Agroscope).

Début du 5^{ème} vol de la cécidomyie du chou

Dans les régions menacées de l'est du Plateau, les annonces d'une augmentation du nombre des captures de cécidomyies du chou se multiplient, avec des effectifs dépassant souvent le seuil de tolérance de 10 mouches par piège et par semaine. Cette situation nous incite à considérer que le 5^{ème} vol a commencé.

Pour la lutte contre la cécidomyie du chou dans les cultures de **brocolis**, **colraves** et **choux de Bruxelles** sont autorisées les substances actives spinosad (divers produits; **BiO**; délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC, effet partiel; délai d'attente: 2 semaines). Un traitement aux pyréthrinoïdes est également possible, avec un délai d'attente de deux semaines (attention aux PER: autorisation spéciale).

BiO: Dans les régions menacées, il convient de protéger systématiquement les nouvelles plantations et les cultures de brocolis avec des filets à mailles fines.



Photo 12: Chenille de noctuelle (probablement *Mamestra brassicae*) sur une salade pommée rouge (photo: Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins).



Photo 13: Marques superficielles de nutrition occasionnées par de jeunes chenilles de noctuelles (Noctuidae) sur la manchette d'une salade pommée rouge (photo du 8 septembre 2025 par Agroscope).



Photo 14: Actuellement, les pourritures se développent très rapidement sur le feuillage basal des salades pommées (photo: Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins).



Photo 15: Ces taches foliaires brun-noir, qui s'étendent puis fusionnent, ont vraisemblablement pour origine une attaque bactérienne (photo: Agroscope).

Multiplication des dégâts causés par des chenilles dans les cultures de salades

Lors du contrôle de parcelles de salades de lundi, on a découvert à divers endroits des cantons de Berne, Argovie et Zürich des chenilles de noctuelles de différents stades de développement. Les dommages de nutrition sont particulièrement visibles sur la manchette des salades de cultivars rouges: ceux-ci conviennent donc bien à l'évaluation de la situation d'une parcelle. Toutefois, pour éviter d'attribuer faussement ces dégâts à des limaces, il faut vérifier la présence de chenilles ou de leurs déjections.

Pour lutter contre les **chenilles de noctuelles (défoliatrices)** et les **chenilles défoliatrices** sur laitues pommées de plein champ on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours ; **BiO**), Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 2 jours ; **BiO**) Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine ; **BiO**) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours ; **BiO**). Le spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) est aussi autorisé, avec un délai d'attente d'une semaine.

À noter que les produits à base de *B. thuringiensis* devraient être appliqués sur les jeunes chenilles de noctuelles, qui y sont bien plus sensibles que les stades de développement moyens ou âgés.

Expansion des pourritures fongiques et bactériennes dans les cultures d'astéracées

Après les abondantes précipitations de ces derniers jours il faut s'attendre à une multiplication des cas de pourritures sur salades, comme la pourriture noire causée par *Rhizoctonia solani*. Les maladies d'origine bactérienne sont également à craindre, par exemple celles occasionnées par *Pseudomonas* sp. ou *Erwinia* sp.. Dès qu'elles atteignent leur maturité de récolte, les cultures menacées doivent être récoltées le plus rapidement possible.

Pour lutter contre le Rhizoctone sur **salades pommées de plein champ**, on peut utiliser azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) avec un délai d'attente de 3 semaines, ou l'azoxystrobine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. D'autre part, on peut utiliser fludioxonil + cyprodinil (Avatar, Play, Switch). Respecter les consignes d'utilisation.

BiO: la bactérie antagoniste *Bacillus amyloliquefaciens* (FZB 24 flüssig) est autorisée pour lutter contre *Rhizoctonia solani* sur salades pommées de plein champ.



Photo 16: Ce n'est qu'à son troisième (et dernier) stade que la larve de la mouche de la carotte attaque la racine principale de la carotte (photo: Agroscope).

Légère progression du 3^{ème} vol de la mouche de la carotte

Au cours de la semaine passée, le vol de la mouche de la carotte (*Psila rosae*) s'est étendu à de nouveaux sites de production de carotte et autres apiacées. Dans certains cas, le seuil de tolérance d'une mouche par piège et par semaine a été atteint. Aucun traitement n'est cependant nécessaire dans les cultures qui seront récoltées d'ici trois à quatre semaines, même si le seuil de tolérance est actuellement dépassé. En effet, les larves de la nouvelle génération n'auront pas le temps d'atteindre la racine principale de la plante et d'y causer des dégâts.

La substance lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre **la mouche de la carotte** dans la culture de céleri-branche. Outre cette même lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermethrine) et deltaméthrine (divers produits) sont autorisées sur le céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation.

BiO: On peut protéger les cultures au moyen de filets de protection anti-insectes. L'huile d'oignon (Psila Protect, Karma) est homologuée en tant que substance de base contre la mouche de la carotte en cultures d'apiacées.



Photo 17: Punaise verte ponctuée à son cinquième stade nymphal (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).

Attaques de punaises dans les cultures de légumes fruits

Les attaques de nymphes et d'adultes de la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) sont actuellement en nette augmentation dans les cultures de haricots nains en plein champ et de légumes fruits sous verre. En revanche, dans les cultures placées sous notre surveillance, la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) se manifeste moins fréquemment. Les punaises ternes (*Lygus* sp.), quant à elles, sont présentes un peu partout en plein champ. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les punaises sur **aubergines**, on peut utiliser flonicamide (Teppeki) avec un délai d'attente de 3 jours.

Il est possible d'intervenir contre les punaises pentatomides phytophages¹ et les punaises miridés phytophages¹ au moyen de spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto ; **BiO**) dans les cultures de **concombres ou aubergines**, avec un délai d'attente de 3 jours. La substance active susmentionnée jouit d'une autorisation spéciale valable jusqu'au 31 octobre 2025.



Photo 18: Sur haricot, les piqûres de punaises visent surtout à ponctionner les graines en formation. Extérieurement, les tissus des gousses touchées se décolorent, comme on le voit ici à droite (flèche sur la photo Agroscope).

Pour lutter contre des diverses punaises pentatomides¹ phytophages dans les cultures de **poivrons ou tomates**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 31 octobre 2025, spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto ; **BiO**), avec un délai d'attente de 3 jours.

Pour lutter contre la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) dans les cultures de **haricots**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025, acétamipride (Barritus Rex, Gazelle SG, Gepard, Oryx Pro, Pistol), avec un délai d'attente de 14 jours.

Il est aussi possible d'intervenir contre la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) dans les cultures de **bettes** au moyen de spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; **BiO** ; délai d'attente 7 jours). La substance active susmentionnée est autorisée provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025.

¹ Parmi les pentatomides figurent par exemple *Halyomorpha halys* et *Nezara viridula* et parmi les miridés, il y a notamment les genres *Lygus* et *Liocoris*.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Philippe Fuchs, Mario Kurmann & Carla Müller, BBZN, Hohenrain (LU) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Judit Bugelnig, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Matthias Lutz & Jill Zuckschwerdt (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren & Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photos 1-4, 6, 8-9, 11, 13, 15-16, 18: C. Sauer (Agroscope); photos 5, 10: R. Total (Agroscope); photos 7, 17: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 12, 14: F. Burri, Inforama Seeland, Ins
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.